

LAUSANNE
REGION



5a1 Biopôle de Vennes

Site d'activités dédié aux sciences de la vie

ACTEURS PRINCIPAUX

Instances concernées pour la coordination :

- Communes de Lausanne et Epalinges
- Organisme de Gestion Pôle Vennes
- Biopôle SA (promotion et management du site)
- Lausanne Région
- Canton

Exemples d'entreprises :

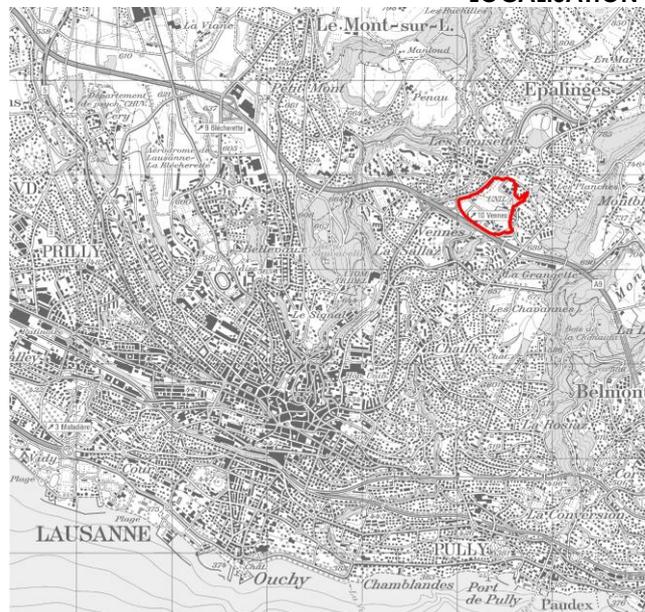
- Ariad (biotechnologie dans le domaine du cancer)
- Nestlé Heath Science (thérapie nutritionnelle)
- Stemedica International SA (production de cellules souches)
- Mymetics Corporation (production de vaccins)

ACCESSIBILITE

Desserte TP : 2 stations de métro M2 + bus, gare CFF
Lausanne à 15'

Desserte TIM : accès direct à l'autoroute (Genève
aéroport en 45')

LOCALISATION



CHIFFRES-CLES

ETAT ACTUEL

	(STATENT 2011)	651
Emplois EPT	(STATENT 2012)	672
	(STATENT 2013)	1034
	(STATENT 2014)	1232 (validation en cours)
Entreprises	(STATENT 2011)	36
	(STATENT 2012)	44
	(STATENT 2013)	43
	(STATENT 2014)	67 (validation en cours)
Habitants	(STATPOP 2010)	33
	(STATPOP 2011)	119
	(STATPOP 2012)	114
	(STATPOP 2013)	25
	(STATPOP 2014)	50
Superficie dont ZIZA	(STATPOP 2015)	56
	(2014)	25 ha
	Zone industrielle et/ou artisanale	(validation en cours)

PERIMETRE



POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

données en cours de définition

PROJET DE DEVELOPPEMENT

Contexte et enjeux:

Le Biopôle de Vennes, situé sur les communes de Lausanne et Epalinges, s'étend sur quelques 25 ha au Nord de l'autoroute et à l'Est de la route de Berne. La rivière de la Vuachère avec son cordon boisé et la large vue sur le lac offre au site une valeur naturelle et paysagère très appréciable. Le site, régi par le PAC « Vennes » (2001, addenda 2006, modification 2014), est essentiellement destiné aux activités des sciences de la vie et évolue de manière soutenue. Le métro M2 et le parking-relais (P+R) sont en fonction. Les constructions de bâtiments, avec aménagement des espaces extérieurs, et les installations d'entreprises se succèdent.

Le Biopôle de Vennes est un projet phare visant la création d'un parc scientifique d'excellence par l'implantation de sociétés motrices dans le domaine de la recherche et du développement. Il fait partie du site stratégique A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui fixe une densité humaine minimum de 200empl/ha ainsi que des mesures de mobilité multimodale et d'environnement. Il en va de même pour le nouveau PAC qui fixe des objectifs ambitieux en termes de mobilité durable. Parvenir à maîtriser le transport individuel motorisé est de ce fait un des principaux enjeux du site.

Objectifs:

- Inscrire le site dans le réseau des sciences de la vie en partenariat avec les entreprises privées, le secteur académique (CHUV, UNIL et EPFL) et les instituts spécialisés, en favorisant l'implantation d'acteurs oeuvrant dans ce domaine.
- Densifier le site en termes de bâti pour atteindre la cible du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour les sites stratégiques
- Garantir la qualité des espaces publics et collectifs nécessaire à la viabilité de la densité
- Maîtriser le transport individuel motorisé et le stationnement dans le contexte du réseau d'accessibilité et à l'intérieur du site
- Renforcer la mobilité douce sur l'ensemble du site, en particulier les passages entre plateformes ainsi que les liaisons au m2
- Favoriser l'accessibilité par les transports publics.



Le Biopôle autour de la Terrasse



L'esplanade arborée dans la suite de la Terrasse

Crédit photographique GOP-SDT, 09.2015

PLAN D' ACTIONS

Mars 2016

- Action finalisée et approuvée (horizon d'approbation)
- Action en cours non finalisée (horizon d'approbation)
- Action prévue (horizon de lancement estimé)

Actions	Pilote	Remarques	Date
Planification			
Etude de faisabilité sur les secteurs E et F du PAC Vennes	SPECo		2015
Principes directeurs des aménagements extérieurs liés au PAC Vennes et à la convention	GOP-SDT		2014
Modification du PAC Vennes	GOP-SDT	Entrée en force 16 juillet 2014	2014
Etude préliminaire à la modification du PAC Vennes	GOP-SDT	Rapport final 9 avril 2010	2010
Addenda au PAC Vennes	GOP-SDT	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2006
PAC Vennes n°309	GOP-SDT		2001
Réalisation			
Concours d'architecture bâtiment B6 destiné à l'Institut Ludwig (secteur D)	CHUV SIPAL		
Réalisation du bâtiment B5 (secteur D)	Biopôle SA privés		2016-17
Réalisation des bâtiments B4 et B7 avec la Terrasse et l'Esplanade (secteur D)	Biopôle SA privés		2014
Actualisation de la convention sur les infrastructures en lien avec la modification du PAC Vennes	SPECo UOF		2014
Réalisation du bâtiment B2 (secteur C)	Biopôle SA privés		2010
Vente de terrain à CSS (CHF 11 Mios) et réalisation bâtiment administratif (secteur C)	CSS		2010-12
Prolongation du mandat de coordination	OG pôle Vennes	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2010-11
Bâtiment laboratoires B3 (secteur D)	Biopôle SA privés		2010
Prolongation du mandat de coordination	OG pôle Vennes	Soutien financier cantonal et/ou fédéral* Dépense CHF 120'000.-	2008-09
Convention entre l'Etat, Lausanne et Epalinges pour la réalisation des infrastructures du Biopôle	SPECo SIPAL		2008
Réalisation des bâtiments B0 et B1 (secteur B)	Biopôle SA privés		2008
Réalisation du P+R	Lausanne		2008
Mandat de coordination à SD Ingénierie	OG pôle Vennes	Soutien financier cantonal et/ou fédéral* Dépense CHF 120'000.-	2007
Convention Etat de Vaud et Biopôle SA accompagnant le contrat de prêt (durée des DDPS portée à 80 ans)	Biopôle SA SPECo	PCE du 6 juin 2007	2007
Contrôle d'excavation des terres du M2 pour remblai du site		Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2005
Acquisition des terrains propriété Etat de Vaud par Biopôle SA en constitution	SIPAL Biopôle SA	PCE du 2 avril 2003 Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2003
Promotion / Gestion			
Réorganisation du COGEST et proposition de création d'un « Organisme de gestion du Pôle Vennes »	SPECo		2016
Mise en place d'un plan de mobilité inter-entreprises (ouverture d'une permanence mobilité)	Biopôle SA SPECo		2014-15
Prolongation du mandat de coordination	OG pôle Vennes	1 ^{er} mandat 2012-13	2014-15
Modification des statuts de Biopôle SA (autorisation de réélire les membres du Conseil d'administration)	Biopôle SA		2009
Participation au MIPIM	SPECo Biopôle SA	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2007-13
Création site internet Biopôle SA	Biopôle SA	Soutien financier cantonal et/ou fédéral*	2007
Création de Biopôle SA (Capital-actions de CHF 4'000'000.- à 97,5 % propriété du canton)	SPECo	Soutien financier cantonal et/ou fédéral* PCE du 1 ^{er} novembre 2004 www.biopole.ch	2004

* Aide à fonds perdu ou prêt sans intérêt alloués par le canton (et la Confédération dans certains cas) issu du décret des pôles (de 1996 à 2008), de la loi sur l'appui au développement économique ou de la loi sur le logement, ainsi que la loi sur la politique régionale dans les cas de cofinancement fédéral.

Liens : <http://www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/projets-cofinances/>